

Règlement Jeu Concours Places Agi'Lille 2023

Article 1: Objet

L'association Nord Agile, association de loi 1901, dont le siège social est situé à Nord Agile – Maison des associations, 27 rue Jean Bart 59000 LILLE organise un jeu concours du 12 mai au 23 juin 2023.

Article 2 : Participation

La participation au jeu concours « Gagne ton Pass Pour l'Agi'Lille » est ouverte à toute personne possédant un compte Linkedin ou Twitter.

Une seule participation par personne est autorisée : même nom, même prénom et même adresse email. Il est formellement interdit de jouer avec plusieurs adresses email reliées à une même personne ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Article 3: Dotation

Chaque semaine, un Pass 2 jours (29 et 30 juin) pour participer à l'Agi'Lille 2023 sera mis en jeu.

Le Pass sera formalisé par un lien permettant au gagnant de récupérer sa place sur le site de billetterie de l'événement.

Ces lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre sa valeur en espèces, ni remplacés par un autre lot, à la demande du gagnant, ni cédés à des tiers.

Article 4 : Modalités de participation

Pour jouer, le participant doit se connecter sur Linkedin ou Tweeter et répondre à la question de la semaine via la zone « Commentaires ». La question se trouvera dans la communication de Nord Agile.

Le premier participant de l'un de ces 2 réseau social ayant donné la bonne réponse gagnera le Pass.

Le gagnant sera contacté et devra communiquer son nom, prénom et adresse e-mail sous 7 jours.

En cas d'exæquo un tirage au sort sera effectué parmi ces bulletins dans un délai d'une semaine après la question de la semaine.

Il est rappelé qu'il est interdit de jouer avec plusieurs adresses email reliées à une même personne ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Article 5 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité de reporter, d'écourter ou d'annuler ce jeu à tout moment sans que cela puisse donner lieu à aucun dédommagement sous quelque forme que ce soit.

La société organisatrice n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté qui perturberait le jeu tel que : un incident technique lié à une défectuosité du système utilisé ou à un accès frauduleux au dit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

La participation au jeu « Gagne Ton Pass pour Agi'Lille » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur au sein de l'association.



Article 6 : Loi « Informatique et Libertés »

Nord Agile en tant qu'organisateur du Jeu agit comme responsable de traitement pour les données personnelles des participants.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du jeu font l'objet d'un traitement destiné à la gestion du présent jeu pour l'expédition des lots aux participants gagnants. Elles sont traitées uniquement en France.

Elles peuvent être utilisées par Nord Agile ou par l'un de ses prestataires et sont traitées uniquement en France.

Les données personnelles des participants y compris celles des gagnants seront conservées pendant un délai maximum d'un an à compter de la date de sélection des gagnants et effacées passé ce délai dans nos systèmes d'information ainsi que ceux de nos prestataires.

Les données personnelles des participants font l'objet des mesures de sécurité appropriées.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès au traitement de leurs données personnelles, à leur rectification, effacement, portabilité et d'opposition relatif à ces traitements le concernant. Pour cela il suffit d'écrire par mail à info@nord-agile.org, en indiquant bien le rôle de participant au présent jeu.

Il peut également s'adresser à la CNIL.

Droit à l'oubli

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu seront détruites 5 ans après la fin effective de ce dernier.

Article 7 : Règlement des litiges

Le présent jeu est exclusivement soumis à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de la société organisatrice. Tout litige né à l'occasion du présent jeu concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Article 8 : Clause force majeure

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Dans ce cas, une information sera faite en retour aux participants par l'organisateur.